

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

perspectives

Question écrite n° 26978

## Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la formation professionnelle. Afin d'améliorer le système, le président et le rapporteur du groupe de travail «formation professionnelle» de l'Institut Montaigne ont émis trois propositions. La première consiste à doter chaque individu d'un compte individuel d'accès à la formation formelle, ce compte étant la propriété de la personne. Il lui permettrait, en lien avec son employeur ou d'autres prescripteurs de formation, d'investir dans le développement de ses compétences sanctionnées par un titre reconnu (diplôme, unités capitalisables dans le cadre du système LMD, certificat de compétence...). En outre le compte serait crédité d'un droit de tirage sur des actions de formation financées par des administrations publiques ou par des entreprises au titre de l'obligation légale. Enfin, pour favoriser le développement des formations dites formelles, celles sanctionnées par un titre reconnu, seul le financement de ces dernières serait imputable sur les droits de tirage du bénéficiaire et donc, pour les entreprises, libératoires de l'obligation de « former ou payer ». Aussi elle le remercie de bien vouloir lui préciser son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

## Données clés

Auteur: Mme Catherine Vautrin

Circonscription: Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 26978 Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé: Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 2008, page 5848 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)